



Schéma Directeur Vélo Plan d'actions

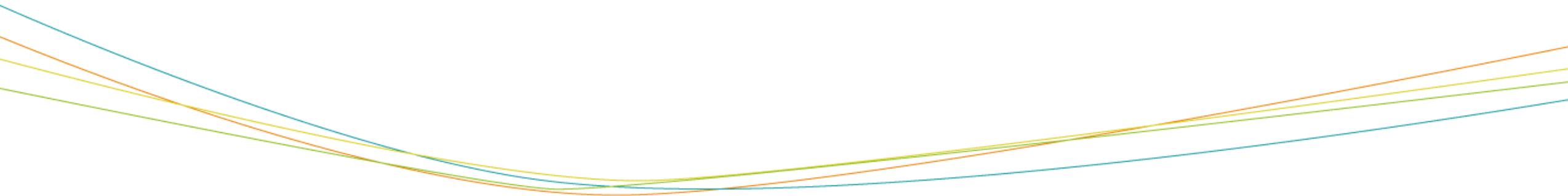
Communauté de Communes
Côte Ouest Centre Manche

Soutenu par



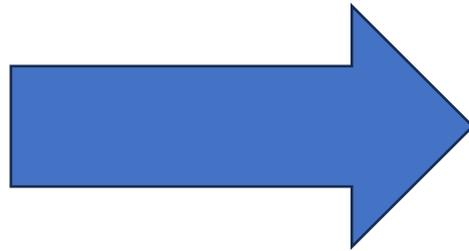
Rappel des retombés attendus :

- 10 % de part modale à l'issue des travaux
- Augmentation de la présence de cyclotouristes sur le territoire
- Diminution de l'autosolisme
- Diminution des émissions de gaz à effets de serre
- Lutter contre la sédentarité et l'obésité
- Lutter contre les incivilités sur la route
- Développer et favoriser l'intermodalité



Modèles de gouvernance

Les différents modèles de gouvernance pour la mise en œuvre et le suivi du Schéma Directeur cyclable sont les suivants :



1 LE MODÈLE CLASSIQUE mise en place des itinéraires cyclables



L'EPCI* a un rôle de planificateur et d'animateur de la politique cyclable. Pour maximiser le passage à l'acte des communes en matière d'aménagement, il peut se positionner comme financeur via un fond de concours.

2 LE MODÈLE RÉPARTI mise en place des itinéraires cyclables



L'EPCI* dispose d'une compétence facultative « voirie cyclable d'intérêt communautaire » qui lui permet de développer en maîtrise d'ouvrage les itinéraires inscrits au schéma directeur intercommunal (liaisons entre bourgs ; vers les zones d'activités économiques...).

Modèle recommandé

3 LE MODÈLE INTÉGRÉ mise en place des itinéraires cyclables



L'EPCI* dispose de la compétence voirie. Il développe en maîtrise d'ouvrage les itinéraires inscrits au schéma directeur intercommunal. Cette délégation de compétence implique des transferts de moyens et de charges des communes vers l'EPCI*. Le maire peut conserver son pouvoir de police, de circulation et de stationnement.

*établissement public de coopération intercommunale

C'est le modèle réparti qui a été sélectionné.



Sommaire du plan d'actions



Axe 1 : Développer des aménagements cyclables

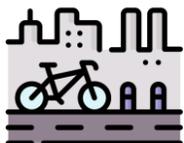
Action 1 : Créer des liaisons cyclables sécurisées et continues

Action 2 : Garantir la continuité des liaisons interbourgs en intrabourg

Action 3 : Traiter les franchissements

Action 4 : Entretenir les aménagements cyclables

Action 5 : Etendre le jalonnement cyclable



Axe 2 : Apaiser les centres-bourgs

- Action 1 : Généraliser le 30 km/h
- Action 2 : Développer l'usage du vélo en appui de l'intermodalité
- Action 3 : Accès sécurisé des écoles et des collèges



Axe 3 : Rendre le vélo attractif

- Action 1 : Implanter des stationnements vélo
- Action 2 : Proposer un service de location longue durée de VAE
- Action 3 : Favoriser l'apprentissage du vélo
- Action 4 : Inciter le grand public à utiliser le vélo pour les déplacements du quotidien
- Action 5 : Organiser des événements de promotion du vélo
- Action 6 : Appuyer le développement du vélo-tourisme
- Action 7 : Rendre la collectivité ambassadrice de la mobilité cyclable
- Action 8 : Accompagner les entreprises sur le développement de services pour le vélo



Axe 4 : Animation, Evaluation et suivi de la politique cyclable

- Action 1 : Mise en œuvre et suivi du Schéma Directeur dans la durée
- Action 2 : Assurer une homogénéité technique des infrastructures cyclables

Objectifs à long terme



Maillage complet du territoire



Coût à échelonner sur le long terme (15 ans)



Haut niveau de service



10 % de part modale vélo en 2030¹

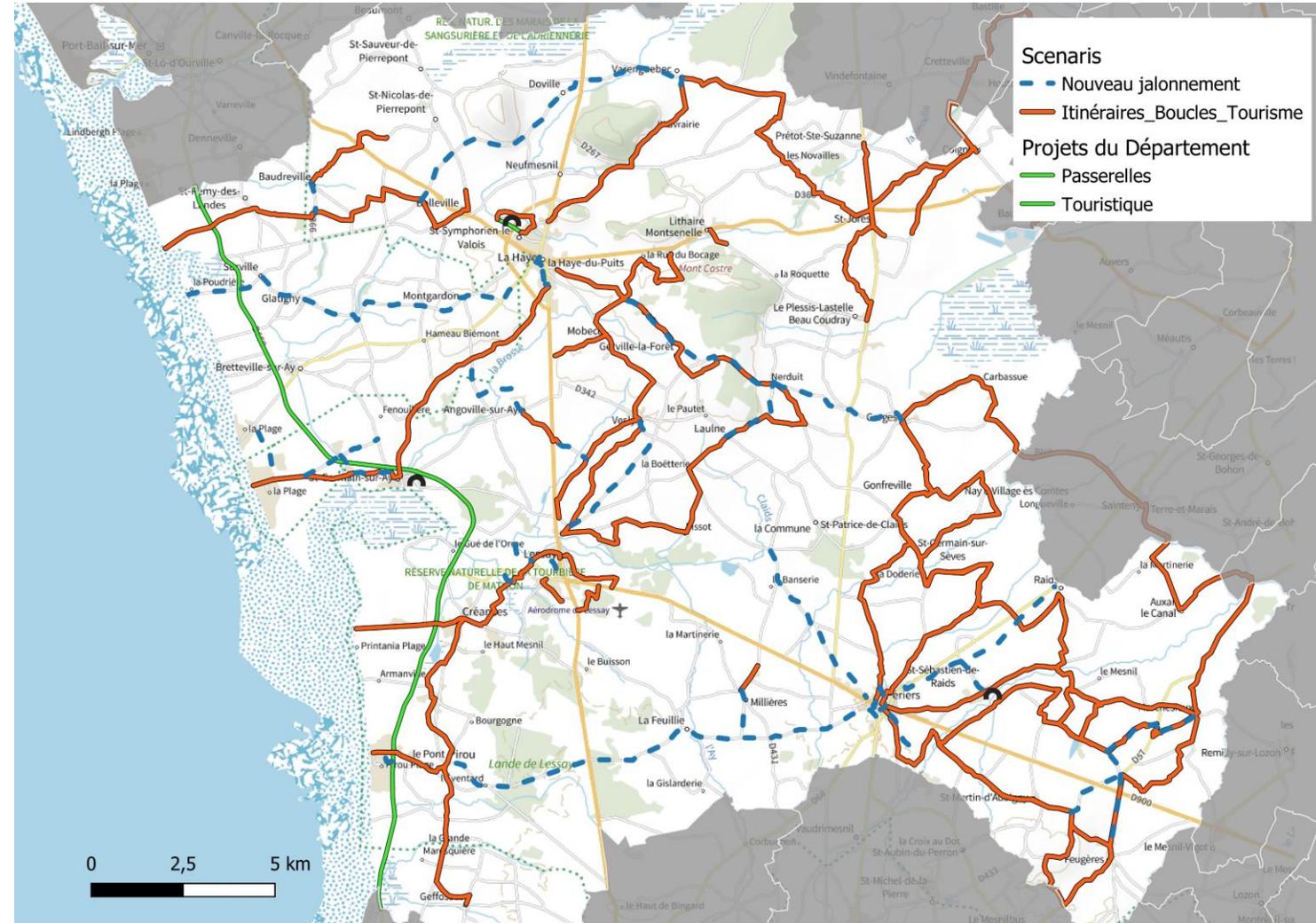
Type d'aménagement	Linéaire
Site propre	14 km
<i>RD 650 (CD50)</i>	19 km
Partagé	16 km
Jalonnement	150 km
Passerelle / Carrefours	



190 km d'aménagements intercommunaux — 209 km avec RD 650

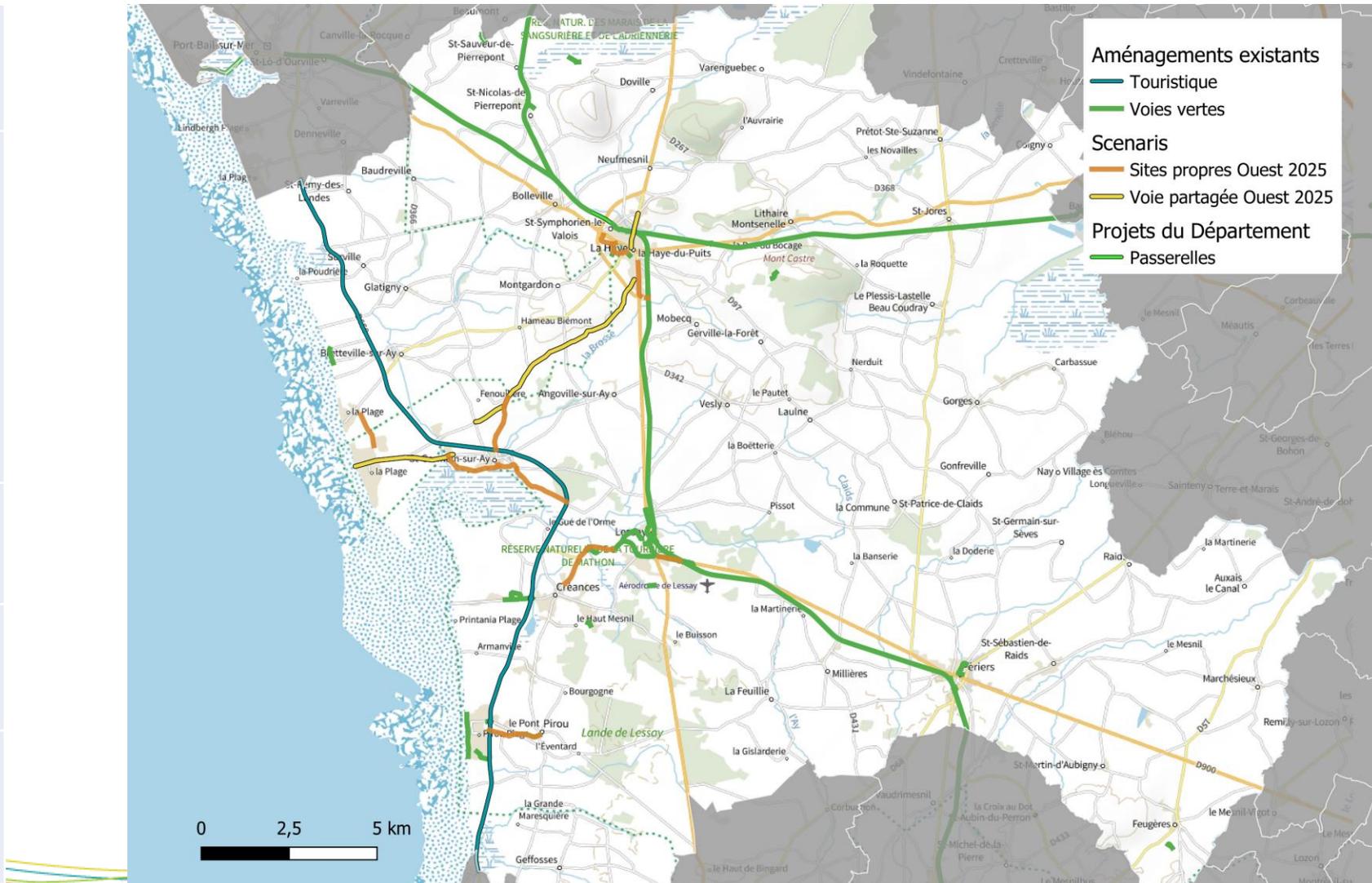
Projets à l'étude (phase 1) – Jalonnements et liaisons intra-bourgs

Axe	Phase 1 Sujet : jalonnement
1 – Développer des aménagements cyclables	<p>2 – Garantir la continuité des liaisons inter-bourgs et intra-bourgs</p> <p>5 – Étendre le jalonnement (<i>et confirmer le jalonnement existant</i>)</p>
2 – Apaiser les centres-bourgs	<p>1 – Généraliser le 30km/h (<i>Périers, Lessay et La Haye</i>)</p>
3 – Rendre le vélo attractif	<p>1 – Implantation de stationnements vélo</p>
	<p>3 – Favoriser l'apprentissage du vélo</p>
	<p>4 – Inciter le grand public à utiliser le vélo du quotidien</p>



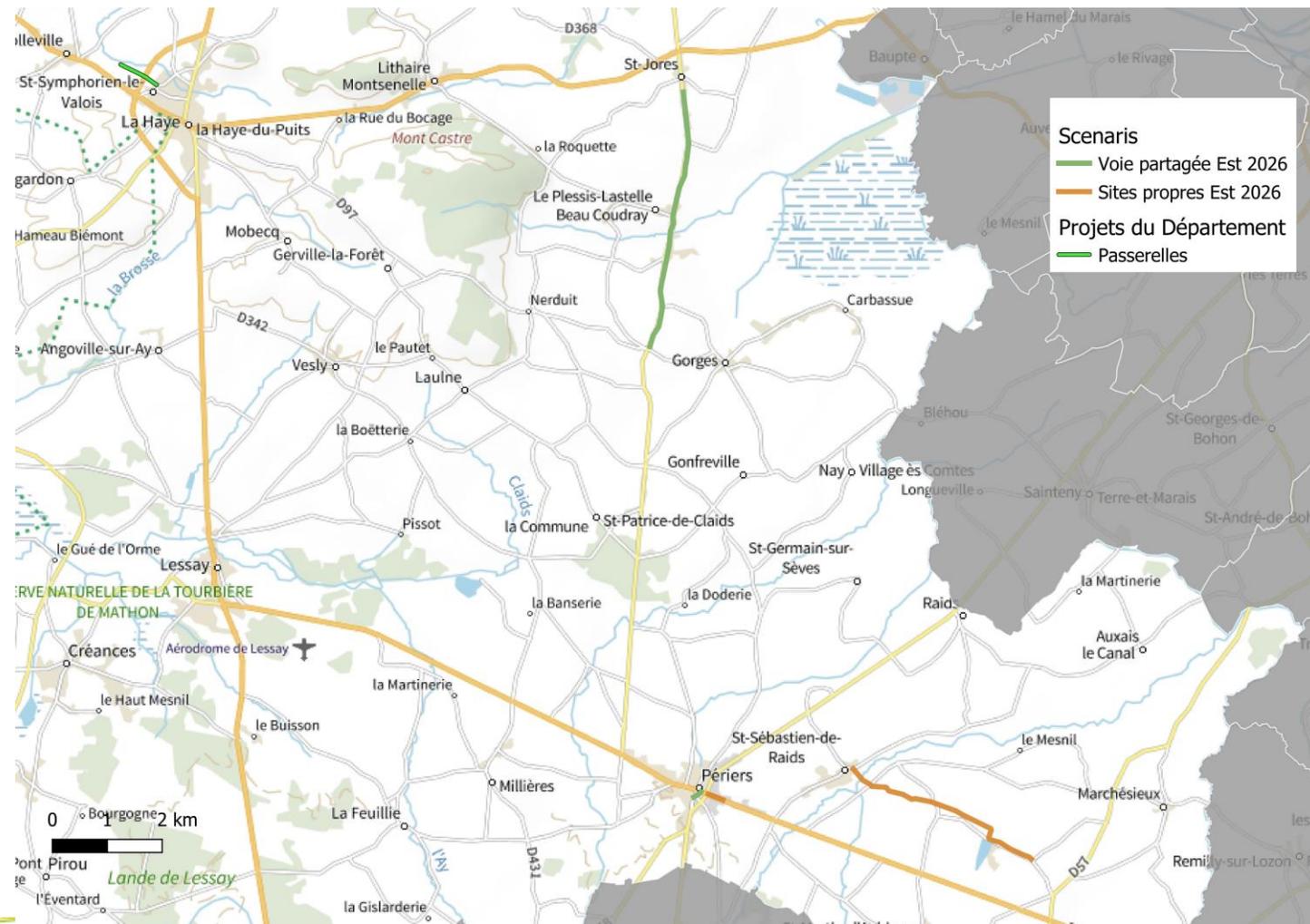
Projets à l'étude (phase 2) – Ouest du territoire

Axe	<p>Phase 2 Sujet : Aménagements en lien avec le RCID (Ouest)</p>
<p>1 – Développer des aménagements cyclables</p>	<p>1 – Créer des liaisons cyclables sécurisées et continues sur le territoire de la COCM</p> <p>3 – Traiter les franchissements</p>
<p>3 – Rendre le vélo attractif</p>	<p>1 – Implanter des stationnements vélo</p> <p>5 – Organiser des événements de promotion du vélo</p> <p>8 – Accompagner les entreprises sur le développement de services pour le vélo</p>



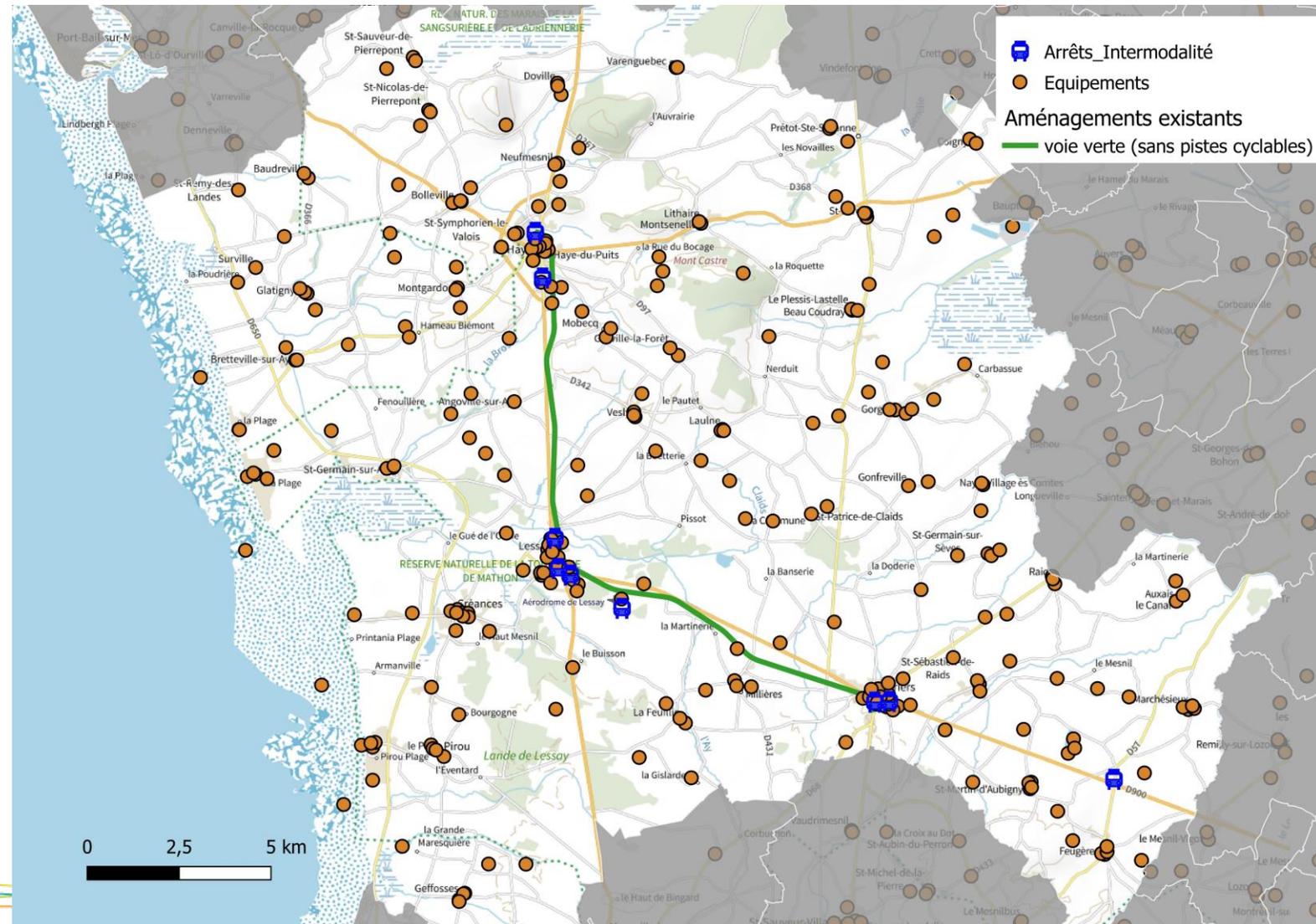
Projets à l'étude (phase 3) – Est du territoire

Axe	Phase 3 Sujet : Aménagements à l'Est
1 – Développer des aménagements cyclables	1 – Créer des liaisons cyclables sécurisées et continues sur le territoire de la COCM 3 – Traiter les franchissements
2 – Apaiser les centres-bourgs	3 – Accès sécurisé des écoles et des collèges
3 – Rendre le vélo attractif	1 – Implanter des stationnements vélo



Projets à l'étude (phase 4) – Intermodalité & Stationnement

Axe	Phase 4
1 – Développer des aménagements cyclables	2 – Développer l'usage du vélo en appui à l'intermodalité
	1 – Implanter des stationnements vélo
3 – Rendre le vélo attractif	2 – Proposer un service de LLD VAE
	6 – Appuyer le développement du vélo tourisme



Animation de la mise en œuvre du Schéma

Axe	2024-2027	Rôle coordinateur
4 - Animation	1 - Mise en œuvre et suivi du SDV 2 – Assurer l’homogénéité technique	Suivre la mise en œuvre du Schéma directeur vélo et animer les instances en charge des travaux pour effectuer un suivi de l’avancement de la réalisation du SDV

Calendrier de la mise en œuvre du Schéma directeur vélo

